

CAMP DE JOUR VILLE DE PORTNEUF

INFORMATIONS POUR LES PARENTS

Matériel à apporter :

Chaque jour, veuillez mettre dans le sac de votre enfant :

- Repas santé (lunch froid pour le dîner)
- Deux (2) collations santé
- Jus
- Bouteille d'eau ou gourde
- Maillot de bain et serviette
- Chapeau ou casquette
- Vêtements de rechange
- **Un tube de crème solaire dédié uniquement au camp de jour doit être remis en début d'été à la direction du camp. Nous vous suggérons également de remettre un tube de chasse-moustique pour les activités dans la forêt et en cas de présence de mouches et de moustiques au camp (non obligatoire).**

Au besoin :

- Imperméable pour les journées pluvieuses
- Chandail chaud à manches longues pour les matinées fraîches
- **Il est important d'identifier clairement tout le matériel de votre enfant.**

Matériel interdit :

Certains vêtements et matériels sont interdits afin de prévenir les blessures et de favoriser la pratique sécuritaire d'activités sportives. De plus, nous insistons pour que les jeux de la maison y restent, à moins que l'animateur ne l'autorise. Cela évitera bien des disputes, des pertes et des pleurs.

- Jupes, robes et short très court
- Gougounes et « Crocs » (sauf à la piscine et aux jeux d'eau)
- Vêtements affichant des messages négatifs ou violents
- Gilets courts (type bedaine)
- Jeux de la maison
- Cellulaire et autres appareils électroniques

IMPORTANT : Codes du camp de jour :

Chaque enfant et chaque employé du camp sont tenu de respecter le **code de vie**, le **code d'éthique** et le **code vestimentaire** du camp de jour. Il en va de la bonne ambiance et du bon fonctionnement des activités du camp.

Code de vie :

1. Je suis **poli (e)** quand je parle à quelqu'un ;
2. Je pose **des gestes pacifiques** envers les autres ;
3. Je **respecte** les autres, le matériel et l'environnement ;
4. Je **n'apporte pas** de noix au camp ni de jouets ou d'objets de la maison sans une demande spéciale de la coordination du camp.

Code d'éthique :

- Toute consommation d'alcool ou de drogue est interdite au camp.
- Toute consommation ou présence de boisson énergétique au camp est proscrite.
- La cigarette est interdite pendant les activités du camp.
- Le langage et les discussions vulgaires et immoraux sont à proscrire.
- Le code de vie doit être appliqué par tous.
- Une tenue vestimentaire appropriée est de mise (se référer au code vestimentaire du camp).
- Une absence non motivée, un retard ou une sortie non autorisée du site du terrain de jeux pendant les activités ne sont pas tolérés.
- Toute situation d'abus (physiques, sexuels) sera automatiquement sanctionnée par le congédiement.
- Le cellulaire et tout autre objet électronique ne sont pas autorisés au camp, mis à part exceptions accordées par la coordonnatrice pour des raisons de sécurité.
- L'arrivée au camp doit se faire pour 9 h et le départ pour 16 h.
- La surveillance constante des enfants est prioritaire, et ce, même pendant les collations et l'heure du dîner.
- Les moniteurs ne devraient pas être les amis des jeunes en dehors du camp. Ils ne devraient donc pas accepter que les jeunes participent à des activités avec eux en dehors du camp (feu, party, etc.) et ne devraient pas les accepter comme « ami » sur les réseaux sociaux.
- Les inscriptions, les paiements ou les demandes de remboursements concernent seulement l'administration. Référez-vous à la coordination du camp pour ces questions.
- En cas de commentaires ou de plaintes, référez-vous à la coordonnatrice.

Code vestimentaire :

Comme les enfants bougent beaucoup durant la journée, il est important qu'ils aient des vêtements confortables.

Habillement fortement suggéré

- Culotte courte (à la mi-cuisse)
- Gilet à manches courtes
- Souliers ou sandales fermés obligatoire
- Casquette et/ou foulard pour se protéger du soleil

Chandail officiel

Chaque enfant aura un t-shirt à l'effigie du camp de jour.

Le prix du chandail est inclus dans le prix d'inscription.

Le t-shirt est obligatoire **pour les sorties** à l'extérieur du site du camp de jour.

Procédure de sanction(s) face à un comportement inadéquat et lorsqu'un ou des éléments des différents codes (code de vie, code d'éthique et code vestimentaire) n'est pas ou ne sont pas respecté (s) :

Quand s'applique-t-elle ?

Cette procédure s'applique en permanence lors de tous les services offerts par le terrain de jeu, c'est-à-dire, lors des heures ouvrables, lors du service de garde et lors des sorties et des activités spéciales.

Pourquoi existe-t-elle ?

Afin d'assurer le bon fonctionnement du terrain de jeu et de créer un climat agréable pour l'ensemble des jeunes et des moniteurs.

En quoi consiste-t-elle ?

En cas de comportement *inacceptable*, c'est-à-dire, tout comportement jugé non conforme aux codes du camp affichés ici-haut.

1. Au 1er avertissement du coordonnateur au jeune :

Le moniteur envoie l'enfant au coordonnateur. Un billet disciplinaire (doit être signé par les parents) est remis au jeune et ce dernier est avisé qu'il peut être privé d'une sortie ou activité spéciale s'il ne change pas son comportement.

2. Au 2^e avertissement du coordonnateur au jeune :

L'enfant se voit remettre un second billet disciplinaire (doit également être signé par les parents). Les parents sont contactés afin d'être informés de la situation. Si le comportement perdure, l'enfant sera privé d'une sortie ou d'une activité spéciale.

3. Au 3^e avertissement du coordonnateur au jeune :

L'enfant est **privé d'une sortie ou activité spéciale** et ne peut bénéficier des services du terrain de jeu cette journée-là (**sans remboursement**).

Les parents sont contactés pour être de nouveau informés du comportement déviant de leur jeune et doivent signer un troisième billet disciplinaire.

4. Au 4^e avertissement du coordonnateur au jeune :

Dans le cas où le jeune ne changerait toujours pas son comportement, les parents seront contactés et chaque cas sera étudié et traité individuellement par le coordonnateur du camp de jour et la directrice aux loisirs avec l'aide des moniteurs impliqués. Des sanctions plus sévères peuvent être envisageables, notamment l'expulsion pour le reste de l'été sans remboursement des frais d'inscriptions aux parents.

Horaire :

Les activités régulières du camp de jour débutent à 9 h et se terminent à 16 h. Avant et après ces heures, il est possible d'utiliser le service de garde, soit de 7 h 30 à 9 h et de 16 h à 17 h 30. Si vous n'êtes pas présent à la fin de la journée, votre enfant sera reconduit au service de garde à vos frais. Tout retard au service de garde vous sera facturé au montant de 5,00 \$ par tranche de 15 minutes. *Ex : Le parent arrive à 17 h 50 et devait venir chercher son enfant pour 17 h 30, il a donc un retard de 20 minutes, ce qui équivaut à plus de 15 minutes, donc 10,00 \$ de frais supplémentaires.* **Des frais de 5,00 \$ sont chargés à compter de 16 h 1.**

Dîner et collations :

La période du dîner est de 12 h à 13 h. Mis à part pour les jeunes qui ont l'autorisation de retourner dîner à la maison (un formulaire d'autorisation est à compléter à cet effet), votre enfant demeure au camp de jour toute la journée. Il est donc important de lui fournir de quoi tenir durant toutes les activités.

Les enfants n'ont pas accès à des réfrigérateurs, ni à un four à micro-ondes. Vous devez donc prévoir des collations et diners froids et prévoir des « ice pack » au besoin dans le sac à lunch. Les enfants ne peuvent pas aller chercher de nourriture pendant la journée à la maison ou ailleurs.

Les animateurs dînent avec les enfants.

Pendant la journée, une période est réservée pour une collation en avant-midi et les enfants sont libres de prendre une autre collation vers la fin de la journée.

Pour des raisons d'allergies, nous ne permettons pas l'échange ou le partage de nourriture.

Suggestion de boîte à lunch

- Deux (2) jus de fruits (sans sucre) et une bouteille d'eau
- Nourriture santé, c'est-à-dire des bons aliments (fruits, légumes, barres tendres style granola)*
- Un repas principal santé qui saura soutenir l'enfant le reste de la journée.

Pour prévenir tout incident en lien avec les allergies alimentaires, il est interdit de mettre dans la boîte à lunch des produits contenant des noix ou des arachides. Les contenants de verre sont également interdits.

*Références Internet pour idées de boîte à lunch santé :

<http://www.treplinsante.ca/recette>

<http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/viragesante/pdf/fiche4.pdf>

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Consommation/boitelunch/Pages/boitelunch.aspx>

<http://www.saineshabitudesdevie.gouv.qc.ca/index.php?bons-coups-une-boite-a-lunch-sante>

Contrôle des départs à la fin de la journée :

Le départ est contrôlé afin d'assurer la sécurité des participants.

- La personne qui viendra chercher votre enfant devra se présenter à l'animateur responsable sur place. Celui-ci vérifiera si son nom se trouve sur la liste de présence et lui demandera de le parapher (mettre ses initiales).
- **Seules les personnes inscrites sur la liste de présence** (signée en début d'été par le parent ou tuteur) **sont autorisées à partir avec l'enfant.** Si une autre personne que celles inscrites sur la liste doit venir chercher votre enfant, vous devez nous en aviser

avant et l'ajouter à la liste par la suite. Vous comprendrez que **nous refuserons de laisser partir votre enfant avec toute personne qui n'est pas inscrite sur la liste.**

- Conformément à l'autorisation que vous aurez préalablement donnée, votre enfant sera autorisé à partir à pied ou à vélo à 16 h seulement ou à l'heure que vous aurez indiquée sur la fiche d'inscription. Avant de partir, votre enfant devra aviser l'animateur chargé du contrôle des départs.
- Si vous devez venir chercher votre enfant avant la fin des activités régulières, prévenez l'animateur en charge de votre enfant ou le coordonnateur du camp le matin pour que celui-ci soit prêt à votre arrivée.

Procédure en cas de retard ou d'absence :

Si vous arrivez avec votre enfant plus tard que l'heure où les activités débutent, assurez-vous qu'il ait rejoint son groupe avant de repartir.

Si vous arrivez en retard une journée de sortie et que votre enfant a raté l'autobus, vous ne serez pas remboursé et devrez garder votre enfant avec vous toute la journée.

Si votre enfant ne peut se présenter, communiquez avec le camp de jour avant 9 h au 418 286-6966. Vous pouvez laisser un message dans la boîte vocale.

Procédure de communication :

N'hésitez pas à communiquer avec nous s'il y a quoi que ce soit. La direction du camp de jour peut être jointe en tout temps durant les heures du camp de jour et du service de garde au 418 286-6966 (laisser un message en cas d'absence), par courriel au campdejour@villedeportneuf.com ou via la page Facebook *Camp de jour Portneuf*.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES (SELON VOTRE SITUATION)

Médicaments (selon le cas)

Tous les médicaments prescrits doivent être remis au responsable du camp de jour (coordonnateur) à l'arrivée. Les médicaments seront distribués à l'enfant par son animateur responsable, **selon la posologie indiquée dans la fiche santé complétée par le parent en début d'été.** Les médicaments seront remis aux parents à la fin de la journée ou de la semaine, selon le cas. Une autorisation de prise d'un médicament devra être signée au préalable (au moment de l'inscription) par le parent ou le tuteur de l'enfant.

En cas de pluie :

Lors des journées de pluie, les activités du camp de jour ont lieu quand même. Si une sortie était prévue, nous vous conseillons d'appeler le camp de jour à partir de 8 h 15 ou de vérifier la page Facebook pour savoir si la sortie est reportée au lendemain ou non.

Chanson thème du camp de jour :

Préparée pendant la semaine de préparation du camp.

Journal de la semaine :

Tous **les mercredis**, le **journal de la semaine** sera remis à votre enfant en fin de journée. Si votre enfant est absent cette journée, **il est de votre responsabilité de vous procurer le journal de la semaine** dans la boîte prévue à cet effet, sur le site internet de la ville au www.villedeportneuf.com. **Le journal sera également envoyé par courriel à tous les parents ayant transmis leurs adresse courriel sur le formulaire d'inscription en début d'été.** Assurez-vous de l'avoir en votre possession et de le consulter puisque plusieurs **informations essentielles** s'y retrouvent (sorties et activités spéciales du camp, etc.).

Dans le bas du **journal de la semaine** (indiquant les sorties et activités spéciales), vous trouverez un coupon détachable. Ce **coupon** constitue la confirmation de participation

de votre enfant à la sortie de la semaine suivante. Ce **coupon doit ABSOLUMENT être retourné au camp au plus tard le lundi de chaque semaine dans la boîte prévue à cet effet**. S'il n'a pas été retourné dans les délais prévus, votre enfant **NE pourra PAS participer à la sortie**. Ces délais, nous permettent de confirmer nos réservations et d'assurer une bonne logistique interne. **À CONFIRMER À LA RENCONTRE DE PRÉ CAMP:** *Un coupon PDF pourra être complété en ligne et transmis par courriel dans les délais prescrits* Pour les inscriptions à temps partiel, s'il vous est impossible de retourner le journal, vous pouvez me contacter par courriel ou par téléphone afin de confirmer la présence de votre enfant à l'activité de la semaine qui suit.

N.B. : Le **journal de la semaine 1** sera disponible à partir du mercredi 21 juin 2017 à l'OTJ et sera transmis par les moyens indiqués ici-haut. Vous pourrez le récupérer de 9 h à 16 h, tous les jours de la semaine précédant le camp de jour ou lors de **la réunion de parents mercredi le 21 juin 2016 à 18 h 30.**

Sorties :

Il est obligatoire pour tous de porter le chandail du terrain de jeu lors des sorties.

Tout parent qui voudra accompagner son enfant (peu importe l'âge de celui-ci) sera le bienvenue afin de toujours maximiser la sécurité des jeunes. Le parent ou adulte devra défrayer le coût de l'activité (prix enfant) et indiquer son nom sur le coupon retour.

Dans le but d'assurer au maximum la sécurité des enfants sur les plans d'eau, il est OBLIGATOIRE pour les jeunes de 4 à 6 ans d'avoir des flotteurs ou une veste de sauvetage lors de sorties aquatiques. Ce matériel est d'ailleurs fortement recommandé pour les enfants de 7-8 ans (particulièrement pour ceux qui commencent à nager).

RÉUNION DE PARENTS :

MERCREDI 21 JUIN 2017

À 18 h 30 À L'OTJ (451, BOULEVARD GAUTHIER)

***Il est demandé aux parents de prendre part à la réunion de parents pour recevoir toutes les informations relatives au déroulement du camp de jour 2017.**